

Législation relative à l'eau

AVIS

Conformément à l'article 24,1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que, conformément à l'arrêté de l'Administration de la Gestion de l'Eau du 26 novembre 2024, réf. EAU-AUT-24-1046, l'Administration des ponts et chaussées a introduit une demande d'autorisation concernant la

Réfection d'un mur de soutènement au lieu-dit «Schießentümpel» à Consdorf

Le public peut prendre inspection du dossier et des plans afférents à la maison communale à Consdorf, pendant les heures d'ouverture ordinaires.

Fin affichage: 12 décembre 2024 inclusivement (15 jours)

Consdorf, le 27 novembre 2024
pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,

le secrétaire communal,
(contresign art. 74 loi communale)

(suivent les signatures)

